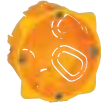



Du 16 janvier au 30 mars 2012,

**Aidez-nous à contribuer à l'électrification d'établissements de santé et d'éducation en Afrique**



	Référence	Prix*	Quantité
<b>Lot de boîtes Batibox</b> <b>Composition :</b>  <b>150</b> Boîtes Batibox réf. 800 41 <b>1</b> Scie cloche	100 283	99€	.....

	Référence	Prix*	Quantité
<b>Lot Plexo et Nylbloc</b> <b>Composition :</b>  <b>Boîte de dérivation Plexo, grise, ronde</b> Qté 920 01 Ø 60 mm - haut 40 mm 5 <b>Boîtes de dérivation Plexo, grises, carrées</b> 920 05 65 x 65 x 40 mm 5 920 12 80 x 80 x 45 mm 5 920 22 105 x 105 x 55 mm 5 <b>Barrettes de connexion noires Nylbloc</b> 342 13 capacité 6 mm <sup>2</sup> 10 342 15 capacité 10 mm <sup>2</sup> 20 342 17 capacité 16 mm <sup>2</sup> 10	100 418	99€	.....

**5€** sont reversés par Legrand à Electriciens sans frontières (Pour chaque lot acheté)

\* Prix net HT maximum conseillé

### Votre commande est à remettre à votre distributeur

Raison sociale : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
Tél. : ..... Signature : .....  
Date : .....

Votre distributeur

### La solidarité, ça nous concerne tous !

Faire un don, c'est offrir l'électricité et ainsi contribuer à la reconstruction d'un pays et à l'émergence d'un nouvel espoir pour toute une population.



Offre valable du 16 janvier au 30 mars 2012, dans la limite des stocks disponibles chez le distributeur

## Coupon à remplir impérativement pour recevoir votre reçu fiscal\*\*

- Je suis un particulier - Nom Prénom.....
- Je suis une société/un organisme - Nom.....
- Adresse.....
- Email.....

Je donne .....€ dans le cadre de l'opération  
**« Électricité pour la santé et l'éducation en Afrique »**  
(libellez votre chèque à l'ordre de Electriciens sans Frontières).

Coupon à remettre à votre responsable commercial Legrand ou à retourner accompagné de votre chèque de don à :

Legrand /Opération Electriciens sans Frontières  
à l'attention de Stéphanie Guilbot  
128 avenue du M<sup>al</sup> de Lattre de Tassigny  
87045 Limoges cedex

\*\*Electriciens sans frontières délivre des reçus fiscaux qui permettent aux donateurs particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant égal à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable, et aux entreprises, d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % du CA H.T.